

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
du **FINISTERE**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUZEC CAP SIZUN**

SÉANCE DU 23 OCTOBRE 2017

Conseillers en exercice	Conseillers présents ou représentés
14	11

Le 23 Octobre 2017, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 Octobre 2017, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal en Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gilles SERGENT, Maire.

Date de la convocation
10 Octobre 2017
Date d'affichage
10 Octobre 2017

Etaient présents :

Monsieur SERGENT Gilles, Maire ;
Monsieur LE BRAS Jean-Pierre, Adjoint au Maire ;
Monsieur SERGENT Claude, Adjoint au Maire ;
Madame BESCOND Catherine, Adjointe au Maire ;
Monsieur GOUZIEN Christian, Conseiller Municipal ;
Madame GLOAGUEN Martine, Conseillère Municipale ;
Monsieur PICHAVANT Guy, Conseiller Municipal ;
Madame MONLIEN Jacqueline, Conseillère Municipale ;
Madame KERNINON Françoise, Conseillère Municipale ;
Monsieur KEROUÉDAN Philippe, Conseiller Municipal.

Absents excusés :

Monsieur QUÉRÉ Pascal, Conseiller Municipal ;
Madame POCHET Yolande, Conseillère Municipale, a donné procuration à Monsieur SERGENT Gilles ;
Monsieur DANZÉ Fabien, Conseiller Municipal ;
Madame LE BRAS Carmen, Conseillère Municipale.

Assistaient également à la séance :

Monsieur BRAS Jean-Pierre, Secrétaire de Mairie ;
Madame LE CORRE Maryline, Rédacteur.

Secrétaire de séance :

Madame BESCOND Catherine a été nommée secrétaire de séance.

1 – MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX : PROGRAMME DE VOIRIE 2017

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Pierre LE BRAS, Adjoint au Maire chargé des travaux, afin qu'il expose au Conseil Municipal les différentes offres concernant l'attribution du marché public de travaux : programme de voirie 2017 d'une durée de 12 mois renouvelable deux fois. Il précise qu'il s'agit d'un marché de travaux à bons de commande en procédure adaptée en application de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015 et du décret N°2016-360 du 25 mars 2016.

Il indique que quatre entreprises ont présenté une offre concernant le Lot unique N°1 – Préparation – Démolition de chaussée – Couches de base et roulement – Eléments de voirie – Réseaux d'eaux pluviales – Divers.

La comparaison des coûts H.T. est réalisée avec une simulation de quantités fournie :

- EUROVIA – ZI de l'hippodrome – QUIMPER : 124 497,50 € HT ;
- COLAS – 4 rue Röntgen – ZI de Kernevez – QUIMPER : 115 016,50 € HT ;
- LE ROUX – GUENNEAU – 20 rue André Foy – LANDUDEC : 108 788,50 € HT ;
- LE PAPE – 51 route de Pont-L'Abbé – PLOMELIN : 133 223,00 € HT.

Conformément aux critères d'analyse du règlement de la consultation qui sont :

- La valeur technique de l'offre : 20 %
- Le prix des prestations : 50 %
- Le délai : 30 %

L'offre de l'entreprise LE ROUX – GUENNEAU de Landudec est la mieux disante.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide de retenir l'entreprise LE ROUX – GUENNEAU pour le marché de travaux d'entretien et modernisation de la voirie communale 2017 d'une durée de 12 mois renouvelable deux fois, marché à bons de commande passé sous forme d'une procédure adaptée selon l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance N°2015-899 du 23 juillet 2015.

Décide que le montant annuel de travaux sera d'un :

- Montant minimum de 50 000 € HT ;
- Montant maximum de 110 000 € HT.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

Délibéré par le Conseil Municipal en session ordinaire.

A Beuzec-Cap-Sizun,

Le 23 Octobre 2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Gilles SERGENT.